

RACISME ET MULTICULTURALISME: FRANCE - ROUMANIE

G. Gosselin

L'analyse des présupposés du racisme conduit à l'affirmation d'une "universalité en valeur" de notre humanité commune.

Existerait-il d'autre part deux racismes, l'un fondé sur l'inégalité. L'autre sur la différence? Je ne le pense pas.

Je montrerai que le raciste, c'est avant tout celui qui croit à la race: il fait de la culture une nature, et le discours est normatif. Pour s'y opposer, il ne faut pas se placer sur le terrain de l'adversaire: la défense de l'ethnicité peut être ici ambiguë.

L'éloge de la différence et du relativisme culturels ne l'est pas moins. Ce discours à son tour doit être relativisé: ce ne peut être que par l'affirmation de limites institutionnelles, juridiques, éthiques. Citoyenneté et civilité me semblent ici deux notions capitales pour l'analyse et pour l'action afin de penser la place des traditions dans un Etat de droit.

Je proposerai des comparaisons entre les situations roumaine et française, pour susciter un débat.

*

La race n'existe que dans l'esprit du raciste: c'est une conscience imaginaire qui se prend pour une conscience perceptive, si l'on veut reprendre l'expression sartrienne. C. Lévi Strauss notait que "le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie"¹. Je dirais de même que *le raciste, c'est celui qui croit à la race*. Le discours de la race, c'est un jugement collectif, formulé avant toute expérience. Il est performatif: c'est le mépris qui, peu à peu, dans une logique infernale, donne à l'être méprisé la "conscience" d'être vil. Le discours de la race projette une culture dans une essence, il fait de la culture une nature. Mais ce jugement essentialiste, parce qu'il divise la "nature humaine" en plusieurs "natures raciales", se contredit lui-même: la nature humaine, par définition, est universelle.

Le discours de la race n'est qu'apparemment "explicatif". En réalité, il est normatif: il cherche à justifier une action, une situation. Si l'ethnocentrisme, c'est la préférence spontanée pour sa propre culture, préférence qui ne passe pas à l'acte, le racisme est la rationalisation systématique et le passage à l'acte de cette préférence, la forme extrême du refus de communiquer.

La division de la nature humaine ne se fait jamais en effet entre races "égales": c'est là une illusion pseudo-scientifique, idéaliste. L'inégalité est postulée dans la division, car c'est la raison de celle-ci. Il n'existe pas de division de notre

unique espèce qui soit neutre. C'est toujours la justification d'une domination ou d'une inégalité. Et c'est toujours une illusion intéressée, ethnocentrique - de penser qu'il s'agit là d'une question scientifique. Comme la rappelait R. Caillois, le racisme ni l'antiracisme n'ont à faire avec la science. Il est essentiel de le redire, puisque le propre de notre racisme, actuellement - à la différence de ses formes anciennes ou extérieures à notre culture - c'est précisément de se vouloir scientifique, dans un monde où la science figure la norme et le modèle de tout, en dehors des domaines scientifiques eux-mêmes.

Notre racisme, actuellement, dépend d'autre part des conditions historiques et sociales où il se développe. Et notamment des situations coloniales ou impériales, des exodes et des immigrations qui leur ont succédé. C'est de là que vient la fascination des régionalismes hexagonaux et autres mouvements "ethniques" pour des analyses en termes de "colonialisme interne". Mais parler de colonialisme interne, *a fortiori* s'en défendre au nom d'une "ethnicité", n'est-ce pas se placer sur le terrain même de l'adversaire, et en position de faiblesse ?

Loin donc de chercher dans l'inégalité "naturelle" des groupes "ethniques" l'explication du racisme, il faut chercher dans le racisme la justification de l'inégalité des conditions nationales ou sociales - des "tribalismes" africains aux mouvements indiens ou noirs des U.S.A., précisément appelés *racial*, ou de ceux-ci aux revendications des "minorités ethniques" américaines, originaires du vieux continent et baptisées *ethnics*.

Même si, d'autre part, on ose moins le proclamer, collectivement du moins, le racisme se donne encore aujourd'hui sous d'autres apparences: par exemple sous couvert de certaines formes de nationalisme ou de lutte des classes. Je crains par conséquent que dans les mouvements "ethniques" ne se glissent, derrière l'ethnicité, des tendances à la revalorisation de l'idée de race - idée de l'homme pessimiste, et désormais honteuse.

Ces interprétations sont donc utilisées, après avoir été intériorisées et "retournées", par ceux qui devraient comprendre qu'ils en sont d'abord les victimes, que récupérer cette arme-là ne les place pas en position de force, et de toute façon ne légitime rien. Il est vrai par ailleurs que ce "barbare apostolat des particularismes nationaux", comme disait J. Benda² est passé de droite à gauche entre la période d'entre deux guerres et celle des années 60³. Mais cela ne change rien à l'affaire. Qu'il vienne, parfois de cette nouvelle gauche régionaliste - sous la forme d'un projet, heureusement abandonné, d'une carte d'identité corse qui demandait l'origine des quatre grands-parents - ou de la nouvelle droite - pour laquelle la culture n'est que le masque de la race le racisme est un. C'est toujours la croyance à la race, à une époque où nous ressentons peut-être encore plus vivement le besoin d'être de quelque part que d'être de notre temps.

Dans son ardeur à critiquer la différence, A. Finkelkraut va jusqu'à distinguer, après P.A. Taguieff d'ailleurs, deux racismes: "un racisme fondé sur la

différence", écrit-il, "chasse le racisme inégalitaire des anciens colons"⁴. Si ce dernier "hiérarchise les mentalités", le nouveau racisme (qu'il vienne du Tiers-Monde ou de l'Hexagone, préciserai-je, d'Afrique ou de Corse) "pulvérise l'unité du genre humain"⁵. Le premier mènerait au colonialisme, le second à l'hitlérisme.

Je ne crois pas à cette dualité du racisme: le propre de celui-ci, c'est d'établir une coupure au sein de l'humanité pour fonder une inégalité fondamentale, une différence pour justifier une inégalité essentielle. Sinon, pourquoi scinder l'humanité ? Le racisme des colonisés ou des dominés n'est pas différent à cet égard de celui des dominateurs et des colonisateurs. Celui des "fanatiques actuels de l'identité culturelle" n'est pas différent de celui des "chantres anciens de la race"⁶.

*

L'analyse du racisme constitue, on le voit, le meilleur champ, sans doute, pour la mise en oeuvre de ce postulat éthique: il n'existe qu'une seule humanité, et le relativisme lui-même doit être relativisé. Il faut donc souligner l'*ambiguïté* de l'affirmation "pluri-culturelle" et du relativisme, professés par la nouvelle droite comme par la gauche "anti-impérialiste" de certains mouvements nationalistes.

Analysant la "réhabilitation" de la différence et la reconnaissance de l'Autre, dont l'actualité fait en effet grand cas, L. Dumont affirme "qu'il y a deux voies pour reconnaître en quelque façon l'Autre: la hiérarchie et le conflit"⁷. Souvent inévitable, le second a des effets intégrateurs - qu'a montrés un anthropologue comme Max Gluckman. L. Dumont s'attache à montrer que la première aussi a de tels effets: "la reconnaissance de l'autre en tant qu'autre... ne peut être que hiérarchique... reconnaître est la même chose... qu'intégrer (pensons à la Grande Chaîne de l'Être)"⁸. Si le conflit présuppose et renforce, paradoxalement, l'appartenance à un ensemble commun, la hiérarchie "apparaît comme une forme dans laquelle les différences sont reconnues" dans la mesure même où elles sont "subordonnées à l'unité et englobées en elle"⁹. C'est que la hiérarchie n'est pas simple inégalité, mais ordre commun, présupposé et fondement de toute reconnaissance.

L'exemple de la "barre de couleur", aux Etats-Unis, est tout à fait significatif à cet égard. En revendiquant selon le slogan "séparés mais égaux", la lutte contre cette *color bar* n'a pu faire sortir de l'esclavage que pour faire tomber dans le racisme. N'est-ce pas aussi, théoriquement, le slogan des partisans de l'*apartheid*, en Afrique du Sud ? C'est la "séparation" qui est en cause : *on ne peut assurer l'égalité dans une humanité coupée en deux*. L'affirmation de l'unité de celle-ci, telle est la hiérarchie ou l'ordre, la "grande chaîne" ou l'ensemble qui seuls peuvent légitimer la reconnaissance des différences, égales en droit, c'est-à-dire au regard de ce principe d'unité. N'est-ce pas là, très exactement, l'éthique des Droits de l'Homme ? Ainsi l'unité de l'ordre ou de l'ensemble humain peut-elle seule légitimer l'égalité, qui est égalité de droit et de dignité: "c'est seulement par une

perversion ou un appauvrissement de la notion d'ordre que nous pouvons croire à l'inverse que l'égalité peut par elle-même constituer un ordre"¹⁰.

Cette problématique est parfaitement pertinente pour analyser l'affaire du "voile islamique" qui défraie la chronique, en France, à l'automne 1989. Ce qui est en question dans le fort du voile que s'obstinent à exiger, dans les salles de classe de leur lycée, des jeunes filles musulmanes, ce n'est pas seulement la pression des familles et de certains mouvements islamiques qui veulent maintenir la femme en tutelle et refusent la séparation des Eglise de l'Etat. Ce n'est pas seulement la laïcité définie il y a un siècle à partir d'une interprétation des principes révolutionnaires d'il y a deux siècles et qui voudrait cantonner la religion dans une problématique "vie privée". Ce n'est pas seulement non plus le nouveau statut des religions, leur nouvelle place dans les espaces publics, y compris scolaire et culturel, et la recherche d'une nouvelle laïcité. Ce n'est même pas seulement le choc que nous cause la soudaine conscience que l'Islam est devenu la seconde religion dans notre société néo-séculière. Si le voile cache quelque chose, plus que le visage des jeunes filles, ce sont les difficultés et les problèmes de l'immigration, de l'intégration des minorités culturelles et religieuses et du caractère pluraliste de de notre Etat-Nation.

Un problème de droit est posé. Mais il concerne au-delà des signes et des affirmations de l'appartenance religieuse à l'école, *les limites de la reconnaissance institutionnelle des différences culturelles* dans notre pays. L'affirmation de ces différences culturelles et religieuses ne prend un sens positif, ne devient un enrichissement collectif, et ne constitue une revendication acceptable que si elle est précédée par l'affirmation d'une citoyenneté, si elle s'insère dans une communauté, et si elle présuppose de ce fait une reconnaissance mutuelle dans une égalité de droit et de dignité. Répétons-le à ce propos: on ne peut assurer l'égalité dans une humanité coupée en morceaux, la reconnaissance des différences hors d'un Etat de droit que chaque communauté reconnaisse et qui reconnaisse en retour chaque communauté. Tel est "l'ordre" ou l'ensemble qui puisse seul légitimer des différences égales en droit, au regard et au nom de ce principe civique d'unité qu'est une pleine et entière citoyenneté. L'affirmation de l'unité de celle-ci est première et légitime la revendication d'égalité en dignité. Mais *l'égalité ne peut à elle seule constituer un ordre: il y faut la fraternité*¹¹: *la différence ne peut en elle-même fonder un droit: il y faut la citoyenneté*.

L'appel a des valeurs universelles, au premier rang desquelles l'unité de l'homme - qui fonde les limites du relativisme - permet ainsi, suscite et même exige, et lui seul, une pédagogie de cette relativité, un apprentissage des différences, Hors de cette affirmation éthique, comment être partisan d'une "société pluri-culturelle" sans renoncer à l'Etat de droit ?

A. Finkelkraut va dans le même sens quand, évoquant la situation des immigrés en France, il refuse qu'on les abandonne aux "abus éventuels de la tradition dont ils relèvent"¹²: comment ne pas penser, à ce sujet, aux fillettes

africaines excisées? Fort justement aussi, notre auteur nie qu'il s'agisse pour autant de "revenir aux vieilles recettes assimilationnistes", à l'assimilation forcée¹³. Si, en effet - et je le crois comme lui - "l'Europe seule a constitué l'individu en valeur suprême" et fait de la critique de la tradition un de ses fondements culturels et même spirituels, les minorités nationales ou religieuses ont droit à l'existence dans nos nations modernes, "à condition que (ces minorités) soient composées, sur le modèle de la nation, d'individus égaux et libres" (14), je dirais même: de *citoyens* égaux et libres. Une telle affirmation rejoint, me semble-t-il, le meilleur de notre héritage des Lumières, la défense des droits de l'homme.

N'est-ce pas, précisément, ce qui chagrine certains parents et certains mouvements islamistes? Tout le monde ne veut pas que l'école forme des individus libres et égaux, qui exercent leur jugement critique et s'insèrent ainsi dans notre tradition. Voilà aussi ce que cache le voile, plus que le visage féminin¹⁵.

Elargissant la problématique, j'ajouterais: comment être partisan d'un monde riche de ses différentes cultures sans renoncer à l'identité même de l'homme, à son égalité en dignité? Je rejoindrais sur ce terrain C. Lévi Strauss, qui avait écrit à la fois: "c'est la société seule à laquelle nous appartenons que nous sommes en position de transformer sans risquer de la détruire", mais aussi: "Il ne servirait à rien de défendre l'originalité des cultures humaines contre elles-mêmes"⁶. Loin donc de se satisfaire d'un "relativisme statique", comme il le reconnaît lui-même, C. Lévi-Strauss "en dénonce le péril", "abîme où l'ethnologue risque toujours de tomber". Il conclut clairement: "Ma solution... fonde, sur les mêmes principes, deux attitudes apparemment contradictoires: le respect envers des sociétés très différentes de la nôtre, et la participation active aux efforts de transformation de notre propre société"¹⁷.

1 C. Lévi-Strauss, *Race et Histoire*, Paris, Editions Gonthier, 1968, p.22 (le texte original, publié par l'UNESCO, date de 1952).

2 J. Benda, *La fin de l'éternel*, Paris, Gallimard, 1977, p. 82.

3 Cf G.Gosselin, *Changer le progrès*, Paris, Le Seuil, 1979, pp 151 et sq.

4 A. Finkielkraut, *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1987,p.95.

5 *Ibidem*, p. 96.

6 *Ibidem*, p. 98

7 L. Dumont, *Essais sur l'individualisme*, Paris, Le Seuil, 1983, p. 261.

8 *Ibidem*, p. 260.

9 *Ibidem*, p. 248.

10 *Ibidem*, p.260. L. Dumont ajoute: "Si les avocats de la différence réclament pour elle l'égalité et la reconnaissance, ils réclament l'impossible".

11 Transcendants et concrète, la fraternité, à mon sens, a un statut différent de celui de l'égalité, immanente et abstraite, Cf. également G. Gosselin, *Changer le progrès*, op. cit., p. 205 et sq.

12 A. Finkielkraut, *op. cit.*, p.130.

13 *Ibidem*, p.131.

14 *Ibidem*, p.130-131.

15 A cet égard l'accord de coopération sur le droit des femmes signé le 23.7.1990 entre le ministre sénégalais de la condition féminine et le secrétaire d'Etat français chargé des droits des femmes (deux femmes...) est exemplaire: il prévoit en effet, parmi un ensemble de mesures, la diffusion d'informations "sur les droits et les devoirs en vigueur dans le pays" (d'accueil, en l'occurrence la France) auprès des candidats à l'émigration comme des personnes résidant déjà en France. Le gouvernement sénégalais dit notamment ne pas vouloir "exporter" la polygamie ni l'excision (cf. *Le Monde*, Paris, du 26.7.90).

16 La première citation est extraite de *Tristes Tropiques*, Paris, Plon, 1955, p. 424, (repris in Postface au chapitre XV, *Anthropologie Structurale*, Paris, Plon, 1958, p.367). La seconde citation est extraite de *Race et Histoire*, op. cit., p.52.